

DES ESPACES NUMÉRIQUES SÛRS POUR LES FEMMES ET LES ACTIVISTES, ET POUR LES DÉMOCRATIES

Rôle du G7 2026,
sous présidence française



SOMMAIRE

Introduction

Page 3

- Masculinisme et backlash
- Les discours masculinistes et les cyberviolences sexistes dans le continuum des violences sexistes et sexuelles
- Essor de ces discours et violences en ligne et responsabilité des Big Tech
- Un danger pour les droits des femmes, et pour les démocraties plus largement

Il existe des leviers, que le G7 doit activer :

01

Renforcement du cadre et de l'accompagnement juridiques

Page 7

02

Education à l'égalité et lutte contre la désinformation

Page 8

03

Régulation des Big Tech

Page 9

04

Valorisation des expertises féministes et soutien aux organisations et mouvements féministes

Page 11

Dans sa Déclaration, le W7 identifie le backlash comme un facteur de déséquilibre mondial majeur, qui doit être traité comme tel par la présidence française du G7. Le masculinisme est un produit autant qu'un accélérateur de ce backlash. Il se situe à la croisée de plusieurs enjeux qu'il convient de traiter conjointement : violences en ligne, sécurité et souveraineté numériques, désinformation, montée de l'extrême droite et des populismes et déstabilisation des démocraties.

Cette note du W7 propose une grille de lecture et de compréhension des mécanismes du masculinisme, de ses enjeux et de ses manifestations, en ligne et hors ligne. Elle identifie ensuite une série de leviers à activer par les Etats du G7 qui se sont engagés à combattre le backlash.

MASCULINISME ET BACKLASH

Le masculinisme est une idéologie qui promeut une domination masculine sur les femmes dans toutes les sphères de la société : politique, économique, sexuelle. Les discours masculinistes font l'apologie d'une masculinité hégémonique, viriliste et hétéronormée. Ce sont des discours de haine qui incitent à la violence contre les femmes et les personnes LGBTQIA+. Il existe une porosité idéologique entre ces discours et les discours d'extrême droite, dans lesquels convergent parfois la misogynie, la lgbtphobie, et le racisme. Le masculinisme n'est pas nouveau en soi. Mais ces discours gagnent en visibilité dans un contexte de backlash mondial contre les droits des femmes et leur influence grandissante est visible dans les agendas politiques des partis les plus conservateurs.

LES DISCOURS MASCULINISTES ET LES CYBERVIOLENCES SEXISTES DANS LE CONTINUUM DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Dans sa forme numérique, le masculinisme est une forme de cyberviolence sexiste. Ces violences en ligne ne sont pas des violences ad hoc. Elles s'inscrivent dans un continuum des violences sexistes et sexuelles (VSS), qui s'exercent en ligne et hors ligne. Lutter contre ces violences nécessite donc avant toute chose de lutter contre les causes sous-jacentes des VSS dans nos sociétés : les rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes, les normes patriarcales, les inégalités de genre, la domination masculine. Les femmes sont les premières victimes des violences en ligne. Le risque est majoré pour les femmes qui exercent une fonction publique, participent à la vie politique ou associative, pour les femmes racisées et pour les personnes LGBTQIA+.

Les cyberviolences ne sont pas des incidents isolés, mais des actes visant à maintenir les femmes et personnes LGBTQIA+ dans une position subordonnée en leur rappelant les risques liés à l'occupation de l'espace public numérique.

ESSOR DE CES DISCOURS ET VIOLENCES EN LIGNE ET RESPONSABILITÉ DES BIG TECH

Les technologies ne sont pas neutres. Elles sont le reflet de nos sociétés, en l'occurrence des sociétés patriarcales, et reproduisent les biais, inégalités et violences qui y sont perpétrées, avec parfois un effet grossissant. Elles possèdent une "structure genrée sous-jacente", où le référentiel masculin est érigé en norme universelle. Les outils numériques, les critères de performance et les algorithmes sont aujourd'hui pensés en grande majorité par et pour des hommes, dans des contextes occidentaux. Les algorithmes qui régissent la visibilité des contenus en ligne sont conçus dans des environnements peu diversifiés, ils reproduisent et amplifient les biais sexistes et discriminatoires de nos sociétés. Ils contribuent à invisibiliser les voix des femmes et des personnes LGBTQIA+, tout en favorisant la viralité des contenus haineux à leur égard. En parallèle, les contenus féministes ou relatifs aux droits sexuels et reproductifs font l'objet de modérations abusives et de *shadow bans*. Également, les systèmes de modération automatisée, qui reposent en grande partie sur des données en anglais, peinent encore à traiter certains dialectes ou les usages linguistiques hybrides (arabe et français par exemple), ce qui peut conduire à une modération déséquilibrée selon les géographies.

Les biais sexistes intégrés dans les systèmes algorithmiques se manifestent également dans le développement d'outils d'intelligence artificielle générative, dont certaines fonctionnalités permettent de produire ou de manipuler des images de personnes sans leur consentement. Ces usages touchent de manière disproportionnée les femmes et les personnes LGBTQIA+, et peuvent les exposer à des violences physiques, familiales ou communautaires. *L'image-based abuse* (IBA), qu'elle repose sur des contenus authentiques ou synthétiques, constitue ainsi une forme émergente de violence genrée, insuffisamment encadrée par les législations existantes et trop souvent tolérée par les plateformes.

Depuis le rachat de Twitter par Elon Musk, la responsabilité des Big Tech est encore plus frappante. Il ne s'agit plus aujourd'hui d'un manque de volonté des Big Tech pour réguler les contenus en ligne ou protéger les femmes, mais d'une volonté de nuire, avec, en particulier dans le cas de X, un ralliement revendiqué à l'idéologie anti-genre et l'extrême droite européenne.

UN DANGER POUR LES DROITS DES FEMMES, ET POUR LES DÉMOCRATIES PLUS LARGEMENT

Ces dernières années ont été marquées par un essor des discours et des cyber-violences sexistes ainsi que des discours anti-droits en ligne¹. 84 % des victimes de cyberviolences sont des femmes². Les filles et les adolescentes sont également particulièrement touchées par le harcèlement sur les médias sociaux, celui-ci étant à son paroxysme lorsqu'elles ont entre 14 et 16 ans³.

En instaurant un climat d'intimidation et de violences (incluant parfois l'apologie du viol et du meurtre⁴), ces actes entraînent de lourdes conséquences psychologiques voire physiques pour les survivant-es. Ainsi, selon le rapport *Libre d'être en ligne* publié en 2020 par Plan International, sur 14 000 filles et jeunes femmes interrogées dans 31 pays, 58 % ont indiqué avoir déjà été harcelées en ligne⁵. Les conséquences de ces violences en ligne sont multiples :

- La silenciation de ces personnes : 1 fille sur 5 renonce ainsi à interagir sur ses réseaux sociaux⁶.
- Les personnes victimes de harcèlement et de VSS en ligne sont plus susceptibles d'être exposées à des enjeux de santé mentale, de perdre confiance en elles, et de voir leur militantisme endigué par des actes d'intimidation systématiques.
- Le continuum des violences en ligne et dans l'espace public : la banalisation du harcèlement et des violences en ligne entraîne ensuite le passage à l'acte des mêmes harceleurs (harcèlement de rue, violences fondées sur le genre, agressions, pouvant aller jusqu'au viol et au féminicide) .

Les VSS en ligne sont exacerbées pour les personnes qui sont au croisement de discriminations, d'où l'importance d'avoir une approche intersectionnelle. À la discrimination fondée sur le genre et l'âge, s'ajoutent des discriminations liées à la nationalité, l'origine, le handicap et à l'orientation sexuelle.

1. Selon une étude de Plan international datant de 2020, sur 14 000 filles et jeunes femmes interrogées dans 31 pays, plus de la moitié étaient victimes de harcèlement et d'abus en ligne, une victime sur quatre se sentant physiquement en danger. Rapport *La situation des filles dans le monde 2020 : libres d'être en ligne*, Plan International, 2020.

2. *Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste*, Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes, 2026.

3. Rapport *La situation des filles dans le monde 2020 : libres d'être en ligne*, Plan International, 2020.

4. *Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste*, HCE, 2026. ; *Etude « Toxic Twitter – A Toxic Place for Women »*, Amnesty International, 2018.

5. Rapport *Libres d'être en ligne*, Plan International, 2020.

6. Rapport *Entre le vrai et le faux*, Plan international, 2021.

Ainsi, toujours selon le rapport de 2020 de Plan International, 37 % des filles s'identifiant comme appartenant à une minorité ethnique, 14 % des filles en situation de handicap et 42 % des filles s'identifiant comme des personnes LGBTQIA+ ayant subi du harcèlement, déclarent s'être déjà fait harceler pour ces raisons⁷. 85 % des personnes LGBTQIA+ et 71 % des personnes racisées rapportent avoir subi des cyberviolences, contre 41 % de l'ensemble de la population française⁸, et 56 % des victimes de cyberviolences sexistes et sexuelles sont mineures⁹. Ainsi, 42 % des filles qui s'identifient comme des personnes LGBTQIA+ et qui se sont fait harceler ont déclaré s'être déjà fait harceler pour cette raison¹⁰.

De plus, la désinformation et la mésinformation, facilitées par l'IA, limitent l'accès des filles et adolescentes dans toute leur diversité à des informations fiables. Or, l'espace numérique est une source d'information majeure pour ces dernières, notamment sur les droits sexuels et reproductifs, a fortiori dans des contextes où ces sujets sont tabous et où elles n'ont pas la possibilité d'en discuter librement à la maison ou à l'école. Les fausses informations peuvent ainsi avoir des conséquences profondes sur leur santé et l'avenir ainsi que sur leurs capacités en termes de participation à la vie civique et politique et leur épanouissement en général¹¹.

En plus de ces conséquences sur les droits et la santé des femmes et des filles, la dérégulation des espaces numériques est un danger pour les démocraties. Selon le HCE, le masculinisme constitue un enjeu de sécurité nationale et internationale¹². Il en est de la responsabilité des États et des plateformes d'assurer des espaces en ligne sûrs, libres de stéréotypes et de violence fondées sur le genre. L'essor des discours masculinistes va également de pair avec celui de la désinformation, du complotisme, de concepts de "vérités alternatives" qui rendent impossible le débat démocratique. De plus, certains États conservateurs relaient les narratifs des mouvements masculinistes, les instrumentalisent et les prolongent dans des dispositifs de contrôle politique. Ils utilisent les plateformes numériques comme outil de surveillance et de répression des citoyen·nes, notamment dans des cadres légaux qui criminalisent l'avortement ou encore les relations homosexuelles. Cela entraîne l'autocensure des activistes en ligne et contribue, à terme, à restreindre l'espace civique et à affaiblir les contre-pouvoirs féministes. La complicité des Big Tech participe à la silenciation des femmes et des personnes LGBTQIA+, tout en donnant une visibilité accrue à l'extrême droite et à la parole masculiniste.

7. Rapport *Libres d'être en ligne*, Plan International, 2020.

8. Féministes contre le cyberharcèlement - IPSOS, « Cyberviolence et cyberharcèlement : état des lieux d'un phénomène répandu », novembre 2021, enquête conduite par IPSOS auprès de 1008 Français·es âgé·e·s de 18 ans ou plus.

9. Féministes contre le cyberharcèlement - Point de Contact - #StopFisha, « La Grande enquête sur les cyberviolences sexistes et sexuelles », 2025, enquête conduite auprès de 2136 répondant·es.

10. Rapport *La situation des filles dans le monde 2020 : libres d'être en ligne*, Plan International, 2020.

11. Rapport *Pour une éducation inclusive des filles et des jeunes femmes au numérique*, Plan International et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, octobre 2021.

12. Rapport 2026 sur l'état des lieux du sexisme en France : la menace masculiniste, HCE, 2026.

IL EXISTE DES LEVIERS QUE LE G7 DOIT ACTIVER

Il existe des cadres normatifs, plus ou moins protecteurs, sur ce sujet, au niveau onusien (Conclusions agréées de la CSW 69), européen (Convention d'Istanbul, Digital Services Act, Directive sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, etc..) et dans diverses déclinaisons nationales. Il convient d'y mettre la volonté politique et les moyens financiers nécessaires et, lorsque c'est utile, de les compléter. Il y a dix ans, les femmes ont fait #MeToo. Elles se sont emparées d'un outil numérique, Twitter, dans un environnement qui leur était pourtant déjà hostile à l'époque, et en ont fait une caisse de résonance mondiale pour dénoncer les violences sexistes et sexuelles.

Comme dit dans la Déclaration du W7, la présidence française du G7 doit être un moment de clarification. Cela s'applique aussi, et de façon très aiguë, aux enjeux du numérique. Avec l'aide de plusieurs Etats, y compris au sein du G7, les leaders des Big Tech mènent aujourd'hui une offensive contre la régulation des espaces numériques. En dévoyant le droit à la "liberté d'expression", ils entravent les efforts politiques pour protéger les droits des femmes en ligne. Ces droits se retrouvent ainsi dans un bras de fer plus large, qui mêle souveraineté et sécurité numériques, intérêts économiques et batailles idéologiques.





Dans ce contexte, le G7 ne doit pas, à minima, donner l'avantage aux partisans de la dérégulation des espaces numériques et de la prolifération des discours et cyberviolences sexistes. Les Etats qui se sont engagés, ostensiblement ou non, à combattre le backlash, doivent se mobiliser pour prendre les mesures suivantes :

01

Renforcement du cadre et de l'accompagnement juridiques









Renforcer l'arsenal juridique, politique et budgétaire en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles en ligne et hors ligne, pour lutter contre leurs causes structurelles, en intégrant une approche intersectionnelle, en adoptant des lois contre la violence à l'égard des femmes et des filles qui responsabilisent les plateformes de médias sociaux et d'autres plateformes en ligne tierces et en assurant une mise en oeuvre effective de ces lois et politiques par l'ensemble des autorités compétentes (police, système judiciaire et parquet).

-  Pour les Etats qui l'ont ratifiée, mettre en œuvre la Convention d'Istanbul, et veiller à ce que les cadres législatifs en matière de lutte contre les VSS fassent référence et s'appliquent à toutes les formes de violences commises en ligne, conformément à la recommandation du GREVIO.
-  Renforcer les formations et expertises des membres de la justice nationale (tribunaux, services de police, etc.) pour recueillir les plaintes, traiter les infractions, accompagner les victimes et assurer la protection de tous·tes dans le domaine du numérique. Ces acteur·rices doivent être spécialisé·es en matière de cyberviolences, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations sur les plateformes du numérique. Les tribunaux nationaux doivent être en mesure de traiter les questions de cyberviolences menées contre les femmes et les personnes LGBTQIA+, comme toute autre entrave aux droits fondamentaux.
-  Allouer 0,1 % du PIB national à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et augmenter de façon globale les financements dédiés aux politiques publiques d'égalité de genre et aux organisations et mouvements féministes.
-  Coordonner des réponses multi-acteur·rices pour lutter contre les violences et la montée du masculinisme en ligne, en articulant la lutte contre les VSS, la protection des droits numériques, la lutte contre le terrorisme, et les actions de prévention et protection des acteur·rices de la société civile.

02

Éducation à l'égalité et lutte contre la désinformation







-  Assurer l'accès à des informations sûres et sécurisées sur les enjeux des droits et santé sexuels et reproductifs, et plus particulièrement d'avortement, à travers la mise en place d'un délit d'entrave numérique et la promotion d'outil d'accès d'information (ex : Numéro vert national du Planning, 3919...).
-  Placer l'éducation complète à la sexualité (ECS) au cœur des politiques publiques afin de favoriser l'égalité et le respect, de reconnaître et respecter le consentement et de lutter contre les VSS, les discriminations, le harcèlement scolaire, les inégalités, qui existent aussi bien dans la vraie vie qu'en ligne. Articuler l'ECS avec des programmes complets d'éducation aux médias, en particulier numériques, afin de favoriser le développement de l'esprit critique et de répondre aux besoins spécifiques des filles et des jeunes femmes et de promouvoir l'égalité de genre.

-  Créer des espaces de réflexion et de dialogue interdisciplinaires pour renforcer l'intégration entre les politiques publiques de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les politiques publiques du numérique, en portant une attention particulière à la montée des discours masculinistes en ligne et à leurs spécificités. Ces espaces doivent réunir des expert·es du milieu de la recherche (notamment des sciences sociales), des activistes féministes et des développeuses, des représentant·es des ministères ainsi que des entreprises du numérique.
-  Documenter la montée des discours masculinistes, qui sont une extension de la misogynie et des lgbtphobies, et qui s'inscrivent dans le continuum des VSS ainsi que des mouvements anti-droits multi-acteurs s'organisant hors ligne. Il s'agit de financer également la recherche sur leur définition et décryptage, leurs causes et leurs conséquences. Ces données et études permettraient d'identifier clairement les contenus et acteurs masculinistes, et de compléter le corpus de documents relatifs aux sujets des cyberviolences envers les femmes et les personnes LGBTQIA+.
-  Investir dans des campagnes de sensibilisation sur les droits et la reconnaissance des femmes et des personnes LGBTQIA+ et l'égalité de genre, contre la cyberviolence et les stéréotypes persistants, à destination du grand public.
-  Renforcer la formation des professionnel·les des médias en matière de traitement des VSS et des cyberviolences sexistes, par exemple via des financements européens et le soutien de médias associatifs.

03








Régulation des Big Tech

-  Poursuivre les projets de régulation des Big Tech, en assurant une transparence concernant l'utilisation des données personnelles et les algorithmes utilisés à des fins de modération, et en produisant des analyses des normes de genre discriminatoires produites par ces algorithmes ; ainsi que les projets de renforcement des libertés numériques fondamentales (chiffrement, vie privée en ligne, etc.).
-  Rendre publics les outils de modération, faire connaître les critères de visibilité des contenus et le fonctionnement des algorithmes, pour que les utilisateur·rices sachent quels sont les contenus répréhensibles et comment les modérateurs et modératrices agissent pour la protection des droits fondamentaux.

-  Exiger des Big Tech qu'elles rendent publics leurs mécanismes de signalement et d'utilisation des données ainsi que les niveaux de violences faites aux femmes et aux personnes LGBTQIA+ sur leur espace digital.
-  Taxer les Big Tech sur le principe de pollueur-payeur, pour financer les luttes contre les discours et cyberviolences sexistes.
-  Promouvoir une interopérabilité des plateformes et des mécanismes de signalement, c'est-à-dire la capacité pour ces différents systèmes de communiquer entre eux : le harcèlement peut avoir lieu sur plusieurs services à la fois, sans pouvoir signaler simplement un même contenu sur plusieurs plateformes en même temps. Les démarches des victimes doivent être mutualisées, de manière à ce que les plateformes ne se renvoient pas la balle, que les preuves soient sauvegardées et traitées en même temps.
-  Exiger des paramètres protecteurs par défaut, par exemple : retrait préventif des contenus signalés comme images intimes non consentuelles, affichage systématique d'un message d'avertissement au consentement lorsqu'une personne met en ligne des contenus médiatiques d'une tierce personne, limitation des mentions massives, détection des grappes d'attaques, un filtre anti-harcèlement coordonné, des ralentisseurs ("friction") de viralité... Les plateformes peuvent et doivent ralentir la viralité pour protéger les personnes.
-  Exiger des plateformes numériques qu'elles mettent en place des mécanismes robustes de collaboration avec les victimes d'*image-based abuse* (IBA) : procédures de suppression rapide et garantie des contenus publiés sans consentement, qu'ils soient authentiques ou générés par intelligence artificielle, y compris leurs copies et contenus dérivés, points de contact dédiés et accessibles, et conservation des preuves à des fins judiciaires. Prévoir des sanctions financières dissuasives à l'encontre des plateformes qui ne respectent pas ces obligations dans les délais impartis.
-  Réguler strictement les outils de génération de contenus synthétiques pour empêcher la génération de contenus non consentis, ciblant de manière disproportionnée les femmes et les personnes LGBTQIA+, qu'ils produisent des contenus à caractère sexuel (par exemple : Grok qui permet de déshabiller («nudify») les photos de femmes) ou non, dans la mesure où la simple diffusion d'une image manipulée peut exposer une personne à des violences physiques, familiales ou communautaires.
En ce qui concerne les outils de génération de contenus synthétiques non consentis à caractère sexuel, interdire le développement et la commercialisation futurs de tels outils et exiger que les fournisseurs d'IA intègrent des garde-fous techniques empêchant ces usages dès la conception (*safety by design*), comme préconisé par exemple par le Parlement européen.

04

Valorisation des expertises féministes et soutien aux organisations et mouvements féministes

-  Soutenir le développement de plateformes et d'applications alternatives et indépendantes des Big Tech et associer les expertes, associations et activistes dans l'élaboration et le développement de ces alternatives.
-  Renforcer le soutien aux plateformes digitales féministes et d'accompagnement des victimes de VSS (par exemple : des initiatives portées par des collectifs de développeuses féministes ou visant à renforcer la visibilité des femmes et des personnes LGBTQIA+ en ligne).
-  Augmenter ou, à minima, maintenir les budgets de solidarité internationale afin de soutenir l'action collective des réseaux d'activistes et d'associations féministes et les projets portés par la société civile féministe visant, par exemple, au développement de la formation des femmes et des filles aux métiers du numérique.
-  Mettre en place des mécanismes de protection afin de défendre les libertés associatives qui sont largement attaquées via des *shadow bans* et invisibilisation des contenus féministes ou LGBTQIA+.
-  Soutenir les associations et les activistes féministes et LGBTQIA+, y compris celles dirigées par des jeunes, pour qu'elles puissent prendre part aux décisions et aux initiatives de lutte contre les violences de genre en ligne, aux côtés des juristes, chercheur·euses, travailleur·euses du numérique, tout autant que des politiques.
-  Promouvoir l'inclusion des femmes et des personnes LGBTQIA+ à des postes clés dans les domaines du numérique et de la technologie. Ce soutien doit viser une transformation profonde des cadres de gouvernance numérique, en reconnaissant le genre comme structurel dans la compréhension des technologies et de leur fonctionnement.
-  Renforcer la protection hors ligne et en ligne des activistes féministes et des défenseur·es des droits humains, en s'inspirant des travaux des réseaux féministes et du Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseur·es des droits de la personne : documenter les violences faites à leur encontre en ligne, renforcer leurs capacités en matière d'autodéfense numérique, garantir le chiffrement des communications de bout en bout, renforcer leur sécurité dans sa globalité (sécurité physique, numérique, financière, liberté d'expression, etc.).

